

Réunion du 2 mai 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Martine JUNG

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Etienne BURGER

**N° CP/2016/229 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier
- 1221
RD 18 - Liaison A4-LORENTZEN
Proposition d'acquisition de terrains**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le principe d'acquisition par voie amiable ou par défaut par voie d'expropriation, des acquisitions foncières nécessaires aux travaux d'aménagement de la RD 18 - Liaison A4-LORENTZEN sur le territoire des communes de THAL-DRULINGEN, RIMSDORF, LORENTZEN, DIEMERINGEN et MACKWILLER ;
- décide d'acquérir les terrains selon la valeur fixée par France Domaine, moyennant le versement aux propriétaires et exploitants concernés d'une indemnité totale de 139 015,98 et frais divers, ou à défaut fixée par la juridiction de l'expropriation ;
- autorise le président à mener la procédure d'expropriation à son terme, et notamment à représenter la collectivité devant la juridiction de l'expropriation, et à signer tous les actes liés à cette procédure ;
- désigne, par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, comme représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ces acquisitions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160502-lmc1100397-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 03/05/16